

213C1973
FR0004109197-DIV45

19 décembre 2013

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

SYSTRAN SA

(Euronext Paris)

Le 19 décembre 2013 ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat que la société de droit coréen CSLI Co. Ltd. envisage de déposer visant les titres de la société SYSTRAN¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres SYSTRAN sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé le 19 décembre 2013.